

Accessibilité

L'APRÈS AD'AP, MODE D'EMPLOI

Journée animée par **Cyril GOUTTE**, Responsable de l'unité Politique de l'Accessibilité, Correspondant départemental accessibilité, DDT Ain

8 h 30 - 13 h 15

• **Ouverture de la journée**

Brigitte THORIN, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, DMA

• **Panorama des dernières actualités réglementaires**

- Qu'attend-on de la publication de l'arrêté relatif au registre d'accessibilité
- Quelle évolution des règles applicables aux ERP neufs
- Quels enseignements peut-on tirer du dispositif de sanctions prévu par le décret du 11 mai 2016 et qu'en est-il de leur mise en œuvre
- Décision d'annulation du Conseil d'Etat : quel réel impact sur les Ad'AP

Antoine CRETIN-MAITENAZ, Chef de projet accessibilité, DHUP
Julia ZUCKER, Chargée de mission, DMA

• **Un an après le dépôt de l'Ad'Ap, peut-on réaliser un premier bilan intermédiaire**

- Que faire au terme de la première année de son Ad'AP

Julia ZUCKER, Chargée de mission, DMA

• **Retours d'expériences**

- La commune de Trévoux (01)

Gaëlle LICHTLE, Adjointe, déléguée à l'urbanisme et à l'accessibilité, Mairie de Trévoux
Raphaël COUTURIER, Directeur des services techniques, Mairie de Trévoux

- Le Conseil départemental de l'Ain

Didier THERIOT, Directeur des bâtiments, Conseil départemental de l'Ain

• **Quelles solutions pour rendre la mise en œuvre de son Ad'Ap efficace et visible rapidement**

- Comment sélectionner les équipements et matériaux avant d'engager les travaux
- Panorama des solutions techniques et innovations selon les besoins et les usages
- Quelle stratégie de mise en œuvre des travaux à court terme et faible coût

Rémi ROCHON, Directeur Général, Eo Guidage/Okeenea

• **Retours d'expériences : le SDA-Ad'AP du Conseil départemental de l'Ain**

Thibaud FICHET, Chargé de mission mobilité, Conseil départemental de l'Ain

14 h 15 - 17 h 30

• **Avec quels outils de suivi peut-on faire évoluer son Ad'Ap**

- Témoignage du Cerema : Retour qualitatif sur les Ad'AP et perspectives de mise en œuvre et de suivi
- Guide des solutions d'effet équivalent
- Guide illustré de mise en accessibilité des ERP existants

Laurent SABY, chargé d'études accessibilité, CEREMA
Antoine CRETIN-MAITENAZ, Chef de projet accessibilité, DHUP

15 h 15 - ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET*

• **Atelier 1 – Quelle évolution administrative de son Ad'Ap et comment la mener**

- Pourquoi et comment signaler un décalage dans le temps ou une organisation différente
- Quel type d'autorisation et quel lien avec les dérogations
- Quel bilan intermédiaire et de fin d'Ad'AP

Nathalie LISSILLOUR, Référente accessibilité, DDT de l'Essonne
Alain DEZELUT, Correspondant départemental accessibilité, DDT du Val d'Oise

• **Atelier 2 – Comment réussir ma stratégie accessibilité de la validation de l'Ad'ap à la mise en œuvre des chantiers**

- Quelle stratégie pour mener à bien ses travaux : la maîtrise d'œuvre en autonomie vs la sous-traitance
- Comment, en tant que maître d'œuvre, faire les bons choix de produits, organiser et réaliser ses travaux
- Que faire pour bien sous-traiter ses travaux de mise en accessibilité : monter son appel d'offres, travailler avec un référentiel produit, accompagner les travaux

Rémi ROCHON, Directeur général, Eo Guidage-Groupe Okeenea

• **Atelier 3 – Réaliser un déploiement multi-sites**

- Comment passer d'une planification de travaux site par site à une stratégie horizontale de prise en compte thématique des problématiques en plusieurs lieux
- Études de cas concrets

Damien BROSSEAU, Responsable marketing, Eo Guidage-Groupe Okeenea

• **Atelier 4 – Le numérique au service du suivi des Ad'AP**

- Comment maîtriser et optimiser la stratégie patrimoniale
- Comment passer le moins de temps possible à gérer et à administrer son patrimoine

Sébastien MONTALAN, Directeur des opérations province, Citae

© Nordège, Le Roy - Okeenea



* Des sous-groupes seront organisés pour permettre une participation à chaque atelier en rotation

En partenariat avec :

O K E E N E A
CRÉATEURS D'ACCESSIBILITÉ

Citae

Avec le soutien de :

La Gazette
SantéSocial

INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
Journée d'étude « Accessibilité »

rubrique « Conférences »
conferences.lagazettedescommunes.com

OU AU VERSO



Accessibilité

L'APRÈS AD'AP, MODE D'EMPLOI

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.....

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur.....

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Secteur Public (éligible au DIF !):
390 € HT (468 € TTC)

Secteur Privé et entreprises
du secteur public:
490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez
de nos tarifs dégressifs:

conferences.lagazettedescommunes.com

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations:
accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-
débats, documents et traitement de l'inscription.

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 14 octobre 2016

- Par email : pvincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II

10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

L'accueil se fera à partir de 8 h 30,
à l'Espace vocation République
22 Rue René Boulanger - 75010 Paris
Tél. : 01 45 62 17 18

ACCÈS

MÉTRO : République (3, 5, 8, 9, 11)
Strasbourg Saint-Denis (4)
RER : Gare du Nord (B et D) / Magenta (E)
BUS RATP : République (20, 54, 56, 65, 75)
Parking public : 50 rue de Malte Paris 11^e